

GR/SA.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-
MINISTRE DES FINANCES
& DU TRAVAIL
-:-:-:-
DIRECTION DU BUDGET
-:-:-:-

DECRET

ANNÉE 1962 N° 112 /PR.-MFT-DB.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;
VU le Décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 nommant les Membres du Gouvernement;
VU la Loi organique n° 59-35/ALD du 31 Décembre 1959 portant création et organisation des Conseils Généraux, notamment son article 44;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont approuvées les délibérations du Conseil Général du Centre ci-après :

- N° 24/61/Dpt.-C du 27 Décembre 1961 autorisant le virement d'un crédit de TROIS CENT MILLE (300.000) FRANCS du chapitre II Article 2 au chapitre III article 3 du Budget Départemental du Centre Exercice 1961.
- N° 1/62 rapportant les délibérations N°s 4/61 et 15/61 des 25 Mai et 29 Juillet 1961, décidant la participation financière du Département du Centre à la Société d'Economie Mixte pour l'équipement et l'exploitation hôtelière et touristique du Dahomey (Sodatourisme) et fixant le montant de cette participation à DIX MILLIONS CINQ CENT MILLE (10.500.000)FRANCS dont SEPT MILLIONS (7.000.000) FRANCS seront prélevés sur le budget 1961 et versés immédiatement à ladite Société.
- N° 2/62 autorisant le virement d'un crédit de DEUX CENT MILLE (200.000) FRANCS du chapitre II article 2 au chapitre III article 3 du Budget Départemental Exercice 1961.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 5 MARS 1962
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

PR.....	I5
JORD.....	I
CF.....	I
MFB.....	I
Min.Aff.Int.....	I
DB.....	2
C. G. J. du Centre.....	I
TRESOR.....	I
CD.....	I
PREFET CENTRE.....	I
Assemblée Nat.....	8

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES
& DU TRAVAIL

B. BORNA

H. M A G A

VU :
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
& DE LA DEFENSE